



- : - : - : - :

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - :

- 1^{ER} OCTOBRE 2020 -

- : - : - : - :

Mme Corinne Imbertie
Sténotypiste de conférences
8, rue du Moulin Blanchard
92 220 - Bagneux

☎ 01 46 12 96 05/ 📠 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
Désignation d'un secrétaire de séance	2
Approbation des procès-verbaux des séances des 16 juin et 2 juillet 2020	2
0 - ADMINISTRATION GENERALE	3
0.1 Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal	3
1 - COMMISSION FINANCES, EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DEMOCRATIE LOCALE.....	3
1.1 Approbation du budget supplémentaire 2020 du budget de la commune	3
1.2 Établissement d'une liste de contribuables à proposer au Directeur des finances publiques pour la constitution de la Commission communale des impôts directs	7
1.3 Institution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)	8
1.4 Approbation de la convention avec le Centre Interdépartemental de gestion de la petite couronne pour la préparation au reclassement des fonctionnaires	8
1.5 Modification du tableau des effectifs du personnel	8
1.6 Exonération de la redevance des déchets du deuxième trimestre 2020 aux sociétés	9
1.7 Approbation de la convention entre la société « La Poste » et la commune de Chevilly- Larue relatives à l'organisation d'une agence postale communale (APC)	9
2 - COMMISSION EDUCATION ET EPANOUISSEMENT	10
3 - COMMISSION EGALITE, PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE	10
3.1 Vœu présenté par la majorité municipale en faveur d'un nouveau plan de lutte contre les violences intrafamiliales.....	10
3.2 Vœu présenté par la majorité municipale en faveur du maintien des missions du poste de Police de Chevilly-Larue.....	14
4 - COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	16
4.1 Acquisition à l'euro symbolique auprès de Valophis Habitat d'un local situé place Nelson Mandela pour la régularisation de l'agrandissement du poste de police nationale	16
4.2 Servitude de passage à consentir à l'euro symbolique à la fondation l'Elan Retrouvé située au 52 rue du Lieutenant Petit Leroy	16
4.3 Sollicitation de l'Établissement Public de Territoire Grand-Orly Seine Bièvre afin d'engager l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal.....	16

4.4	Décision de principe de déclassement de l'emprise publique de la rue de Bretagne.....	23
4.5	Vœu présenté par la majorité municipale demandant un moratoire sur le déploiement de la 5G	23
5	- COMMISSION SOLIDARITE ET DIGNITE	30
5.1	Approbation de la convention relative à la réalisation de projets extrascolaires à Victoria en Roumanie	30
5.2	Attribution d'une subvention exceptionnelle en solidarité avec les populations touchées par les explosions du 4 août 2020 à Beyrouth.....	31
5.3	Vœu présenté par la majorité municipale en soutien aux soignants de l'hôpital public du Kremlin-Bicêtre et pour la dignité du soin pour tous.....	32
	QUESTIONS DIVERSES	33



CONSEIL MUNICIPAL
- JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2020 -

(La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.)

Mme la MAIRE. - La séance est ouverte. Bonsoir à toutes et à tous.

Vous avez été convoqués, dans les formes légales, en séance ordinaire du Conseil municipal le 25 septembre 2020.

Je vais procéder à l'appel nominatif.

(Mme la Maire procède à l'appel...)

Stéphanie DAUMIN, présente.

Barbara LORAND-PIERRE, présente.

Laurent TAUPIN, présent.

Hermine RIGAUD, présente.

Patrick BLAS, présent.

Nora LAMRAOUI-BOUDON, absente, pouvoir à Renaud Roux.

Philippe KOMOROSWKI, présent.

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, présente.

Renaud ROUX, présent.

Régine BOIVIN, présente.

Paule ABOUDARAM, présente. *(Arrivée à 19 h 40).*

Muriel DESMET, présente.

Michel JOLIVET, présent.

Olivier LAVERDURE, présent.

Alain PETRISSANS, présent.

Armelle DAPRA, présente.

Jean-Roch COGNET, présent.

Nathalie CHARDAIRE, présente.

Matthias DESCHAMPS, présent.

Hadi ISSAHNANE, présent.

Brice LE ROUX, présent.

Amel MATOUK, absente, pouvoir à Barbara Lorand-Pierre.

Noélie ODONNAT, présente.

Sylvain MAILLER, présent.

Marie FRANCOIS, présente.

Boukouya FOFANA, absent, pouvoir à Hadi Issahnane. (*Arrivé à 20 h 29*).

Safia RIZOUG, présente.

Geneviève GLIOZZO, présente.

Alain FRYDMAN, présent.

Yacine LADJICI, présent.

Beverly ZEHIA, présente.

Susan CANELAS-DREZET, présente.

Amar LALMAS, présent.

PREAMBULE

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la MAIRE. - Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, nous devons désigner un secrétaire de séance.

Ce devait être le tour de Nora Lamraoui-Boudon. En son absence, je vous propose de désigner Renaud Roux.

(Approbation générale.)

Avant de mettre aux voix les procès-verbaux des séances précédentes, je vous confirme que cette séance est filmée et retranscrite sur le site Internet de la ville.

Désormais, sauf aléa imprévu, ce sera le cas de l'ensemble des séances du conseil municipal. Je remercie ceux qui assurent la logistique de cette organisation.

Approbation des procès-verbaux des séances des 16 juin et 2 juillet 2020

Mme la MAIRE. - Vous avez reçu les procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 16 juin et 2 juillet 2020.

Avez-vous des observations ?

(Aucune.)

☞ **VOTE : LES PROCES-VERBAUX DES 16 JUIN ET 2 JUILLET 2020 SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.**

Mme la MAIRE. - Avant d'aborder l'ordre du jour, je vous rappelle l'arrêté préfectoral que je vous ai immédiatement transféré, vendredi dans la soirée, qui positionnait de nouvelles règles pour la crise sanitaire.

Ces règles ont été modifiées dans le courant du week-end, vous avez pu lire la façon dont finalement, les gymnases ont été ouverts aux mineurs. Les activités sportives des majeurs ne sont pas autorisées, sauf pour les sportifs de haut niveau.

Les gymnases sont donc fermés pour les majeurs.

Nous avons eu des informations contradictoires concernant les piscines.

Je vous confirme que, contrairement à la version initiale de l'arrêté du Préfet, nous avons reçu un arrêté modificatif qui stipule que les piscines peuvent ouvrir, tout en respectant le protocole sanitaire mis en place précédemment.

0 - ADMINISTRATION GENERALE

0.1 Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Mme la MAIRE. - Nous devons adopter notre règlement intérieur, qui a fait l'objet de nombreuses discussions en Conférence des présidents.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

(Aucune.)

➡ **VOTE : LE REGLEMENT INTERIEUR EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

1 - COMMISSION FINANCES, EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DEMOCRATIE LOCALE

1.1 Approbation du budget supplémentaire 2020 du budget de la commune

Mme BOIVIN. - Bonjour à tous.

Je vais vous présenter le budget supplémentaire. Auparavant, je souhaite faire un petit rappel pour les nouveaux conseillers municipaux et expliquer ce qu'est un budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire ne modifie en aucun cas les orientations budgétaires fixées dans le budget primitif, il apporte juste quelques corrections.

Il a pour objectif essentiel de reprendre les résultats de l'exercice précédent, de compiler toutes les modifications en plus ou en moins du budget primitif, et d'inscrire au budget des dépenses ou des recettes qui ne pouvaient pas être prévues lors de l'établissement du budget primitif.

Un budget supplémentaire comporte en général quelques nouvelles inscriptions et quelques modifications de lignes.

L'année 2020 est une année atypique.

En effet, lors de l'élaboration du budget primitif, en fin d'année 2019, nous étions loin d'imaginer cette pandémie avec toutes les conséquences en termes de dépenses supplémentaires : acquisition de masques, de gels hydro alcooliques pour protéger les agents continuant à assurer le service public, pour protéger aussi le public et les enfants des familles prioritaires qui allaient à l'école.

Toutes ces dépenses ont dû être inscrites au budget supplémentaire.

En termes d'événements, la fête communale a été annulée, la brocante a été reportée puis supprimée au vu des derniers développements du COVID. Nous nous sommes adaptés aux nouvelles règles sanitaires pour la Fête de la musique.

Nous avons mis en place le télétravail pour que les agents, qui ne sont pas en prise directe avec le public, puissent assurer tout ou partie de leurs missions.

Afin d'avoir une vision macroscopique de l'impact de cette crise, il a été demandé aux services de quantifier les pertes et augmentations des dépenses et des recettes.

Je veux d'ailleurs les remercier pour le travail d'estimation fait, qui n'est pas toujours évident, et qui nous a permis, par ailleurs, d'élaborer ce budget supplémentaire au plus près de la réalité, même s'il

demeure prévisionnel.

Je ne vais pas reprendre le budget supplémentaire en détail. Vous avez pu constater qu'il est très conséquent. Je vais juste vous donner les lignes les plus importantes.

Tout d'abord, je vais vous parler de l'impact de la crise sanitaire sur ce budget.

Cet impact n'a concerné que la section de fonctionnement du budget.

L'impact du Covid représente une grosse majorité des lignes présentes dans ce budget supplémentaire. Nous avons 450 830 € de dépenses supplémentaires directement liées au Covid :

- 174 000 € pour les équipements de protection, dont j'ai parlé tout à l'heure : masque, gels, blouses, etc.
- 26 830 € de remboursement aux agents des frais occasionnés par le télétravail ;
- 135 000 € accordés en subvention supplémentaire aux CCAS ;
- 10 000 € accordés en subvention supplémentaire au Secours populaire ;
- 5 000 € accordés à Sol'Epi en subvention supplémentaire ;
- 100 000 € de primes pour les agents ayant assuré la continuité des services publics.

Il s'agit des grandes lignes, je ne rentre pas dans tous les détails.

Nous avons, en revanche, 705 099 € de recettes en moins, dont 368 180 € de recettes non perçues des services de la ville. Ce sont tous les services qui ont dû fermer, comme la restauration par exemple.

Nous avons 114 584 € de taxe additionnelle des droits de mutation en moins : des chantiers ont été arrêtés, les livraisons de logement ont pris un peu en retard.

Nous avons :

- 25 885 € de taxe de séjour en moins, cela est lié au COVID et à la fermeture des hôtels ;
- 201 449 € de pertes de financement de la CAF liées à la fermeture d'équipements.

Nous verrons ensuite qu'une partie va être compensée par une subvention exceptionnelle versée par la CAF.

Nous avons néanmoins des points positifs dans ce budget supplémentaire, mais je ne vais pas m'en réjouir, notamment 615 135 € de dépenses en moins : 589 703 € du fait de manifestations annulées, de projets revus à la baisse et d'une diminution des frais de structure.

Quand des équipements sont fermés, nous n'avons pas de dépenses d'électricité, d'eau, etc.

Nous avons également 25 000 € d'heures supplémentaires non effectuées, notamment lors des manifestations.

Nous avons, en revanche, 276 474 € de recettes supplémentaires, dont :

- 53 743 € d'aide de la Métropole du Grand Paris aux communes dans le cadre du COVID ;
- 54 651 € de participation de l'État pour l'achat de masques ;
- 168 000 € de subvention exceptionnelle de la CAF, pour atténuer les pertes liées à la fermeture des équipements.

Hormis le COVID, quelques lignes sont importantes dans ce budget supplémentaire, toujours pour la section de fonctionnement.

Nous avons une augmentation du reversement de la TEOM au territoire pour 31 333 €, une

augmentation de l'aide aux Chevillais pour l'acquisition de vélos électriques pour 4 000 € (aide très appréciée des Chevillaises et Chevillais), un ajustement du fonds de compensation des charges territoriales qui se traduit par une baisse de 100 000 € par rapport à la prévision initiale.

L'excédent de fonctionnement de 2019, que nous avons reporté sur l'exercice 2020, s'élève à 1 819 633 €.

Nous avons voté, au dernier Conseil municipal, une augmentation de la taxe foncière et de la taxe foncière des propriétés non bâties qui représente 114 937 €.

Nous avons 75 286 € reversés par l'État pour compenser les exonérations sur les taxes foncières et d'habitation. Cela correspond aux exonérations dont des personnes bénéficient, indépendamment de la suppression de la taxe d'habitation.

Nous obtenons ainsi, entre les dépenses COVID, les recettes de subventions exceptionnelles, d'aides COVID, les dépenses et les recettes hors COVID, un solde positif de 1 642 439 €.

Pour la section d'investissement, la majorité des dépenses supplémentaires sont des reports de 2019.

Ce sont des dépenses non exécutées en 2019 pour un montant total de 4 634 563 €.

Dans ces reports, vous avez pu voir une ligne avec 2,5 M€. Elle correspond à l'acquisition de la Maison pour Tous, le mandat a été émis en février cette année.

Il existe quelques nouvelles inscriptions comme les 350 000 € pour l'acquisition du gymnase Marcel Paul, acquisition que nous avons votée au dernier Conseil municipal, 47 000 € pour l'achat de mobiliers scolaires, 26 800 € pour les frais d'acquisition de la MPT.

Les autres lignes budgétaires sont dans le document qui accompagne la délibération, vous pourrez vous y reporter.

Pour les recettes d'investissement, le fait majeur est la réduction d'inscription de la dette.

Sur les 1 629 000 € inscrits au budget primitif pour la dette, nous n'irons chercher, en 2020, que 274 000 €.

Cette réduction d'inscription est possible grâce à l'excédent de fonctionnement de 2019. Cela nous permet de baisser le volume de la dette et de garder une marge de manœuvre pour les années à venir.

Avec la crise sanitaire que nous vivons, personne ne sait comment les impôts, en l'occurrence l'impôt économique, vont évoluer, d'autant plus qu'aux dernières informations, des grandes villes repassent en alerte rouge écarlate.

Vous savez bien, évidemment, que l'impôt économique est le socle de notre budget.

Le fait d'avoir pu réduire notre dette va nous permettre de constituer une marge de manœuvre plus importante et pouvoir travailler notre budget de manière sereine.

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?

M. LADJICI. - Bonsoir à tous mes chers collègues, je salue toutes les personnes qui nous regardent en direct.

Sur ce budget supplémentaire 2020, je tiens à préciser que ce n'est pas le budget principal, déjà voté auparavant, traduisant les orientations stratégiques et politiques portées par votre majorité.

Ce document vient compléter l'état des lieux de nos dépenses et des investissements à venir pour l'année 2020.

Il n'y a donc pas de révolution dans la politique municipale, si ce n'est l'événement inattendu que nous avons tous subi à Chevilly-Larue, à savoir la crise sanitaire et économique mondiale qui nous a contraints à de nouvelles dépenses.

D'un point de vue général, le budget traduit les choix politiques de la majorité.

Nous avons soumis un autre projet politique, nous ne pouvons donc pas voter votre budget supplémentaire.

Je tiens néanmoins à apporter deux ou trois éléments de précision sur les dépenses effectuées.

Sur la somme de 200 830 € engagés pour les achats de masques et de gels, nous soutenons cette dépense, elle est indispensable comme chacun peut le comprendre. Nous nous inscrivons donc pleinement dans cette démarche de dépenses sanitaires. Il faut engager tout ce qui est possible pour protéger les Chevillaises et les Chevillais.

Une autre dépense a attiré notre attention : celle-ci qui correspond aux 100 000 € de prime exceptionnelle en faveur de nos employés municipaux, très mobilisés pendant cette période. Nous soutenons cette dépense sans réserve.

Nous soutenons également les dépenses exceptionnelles de 155 000 € versées aux associations et au CCAS.

J'en resterai là, je ne vais pas refaire tout l'exercice présenté par Régine Boivin.

Je constate que ces dépenses ont pu être financées grâce à des excédents de fonctionnement de l'année 2019 qui s'élèvent à 1 800 000 €. C'est une chance pour la ville de Chevilly-Larue de pouvoir bénéficier des excédents de l'exercice précédent, sans quoi nous aurions été dans l'incapacité de financer et dans l'obligation de nous endetter.

Il faut rappeler que, dans d'autres villes, il n'existe pas ces excédents des années précédentes, en tout cas, pas dans ces proportions.

Certaines villes ont dû contracter des emprunts pour faire face aux nouvelles dépenses du COVID.

Notre groupe s'abstiendra, pour les raisons que j'ai expliquées, sur le budget fonctionnement.

M. PETRISSANS. - Je voulais vous alerter sur un point particulier : pour les associations sportives de Chevilly-Larue, les dernières décisions de la préfecture font qu'aujourd'hui le sport en salle n'est plus autorisé pour les adultes. Cela peut générer des contraintes très lourdes sur les budgets des sections puisque nous sommes en début de saison et nous n'allons pas du tout faire, loin de là, le plein des cotisations.

Il est normal que les personnes ne cotisent pas si elles n'ont pas accès à leur sport.

Actuellement, je travaille avec les différentes associations pour essayer d'évaluer l'impact qui risque d'être très lourd, si cela se prolonge au-delà des 15 jours du décret.

Je voulais vous sensibiliser, car il faudra sans doute envisager un soutien financier pour aider ces associations. Pour certaines d'entre elles, ce sera une question de survie, surtout celles qui ont essentiellement un public adulte parmi leurs membres.

Mme la MAIRE. - Tu as raison de le souligner.

Ce sujet devra être suivi de très près, notamment si les règles sanitaires se poursuivent plusieurs semaines de suite.

En réaction aux différentes interventions, Régine Boivin a bien mis en avant l'impact COVID, tel qu'il est mesurable aujourd'hui.

En réalité, nous avons encore beaucoup d'inconnu, l'année n'est pas terminée.

Le CCAS travaille sur l'aide à attribuer aux Chevillais pour les soutenir dans cette période difficile. Pour l'instant, il est difficile d'en estimer le montant total.

Nous travaillons avec les membres du CCAS.

Nous aurons peut-être des mesures modificatives à prendre d'ici la fin de l'année. Je souligne également que, pour les aides aux associations soulevées par Alain, nous verrons si nous interviendrons sur le budget 2020 ou 2021.

En revanche, je pense qu'il est inexact de qualifier de « chance » la situation dans laquelle nous nous trouvons au regard de nos excédents 2019.

Je veux rappeler que le Compte administratif que nous avons adopté, lors de la séance du 2 juillet, est le produit des efforts que nous avons mené pour poursuivre les économies budgétaires dans l'exercice du budget de fonctionnement.

Cela constitue la suite des efforts produits au cours des dernières années.

Petit à petit, nous parvenons à contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement - elles étaient déjà maîtrisées - dans le sens d'une meilleure maîtrise.

Je mets aux voix le Budget supplémentaire.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).

1.2 Établissement d'une liste de contribuables à proposer au Directeur des finances publiques pour la constitution de la Commission communale des impôts directs

Mme BOIVIN. - Comme lors du début de chaque mandature, nous devons constituer la Commission communale des impôts directs qui a pour mission de donner un avis sur les modifications et les nouvelles évaluations des locaux d'habitation sur le territoire.

Cette commission émet un avis consultatif, c'est-à-dire qu'elle ne décide pas mais, en revanche, elle peut permettre de modifier, de faire évoluer les positions de la Direction des finances publiques.

Comme nous sommes une ville de moins de 20 000 habitants, le Directeur des finances va choisir, parmi une liste, 8 titulaires et 8 suppléants.

Pour constituer cette liste, il faut que nous lui fournissions 16 noms de titulaires et 16 noms de suppléants.

J'ai essayé de constituer cette liste à partir des personnes déjà inscrites lors de la mandature précédente. Certaines personnes ont souhaité renouveler leur présence, d'autres non.

Je me suis attachée à avoir une représentation, à peu près équitable, des différents quartiers de la ville.

Cela n'a pas été facile parce que certaines personnes contactées travaillent. Les réunions - une fois par an - durent trois heures et se tiennent en journée. Il faut pouvoir être disponible.

Pour certains quartiers, notamment le quartier La Guinet, nous n'avons trouvé qu'une seule personne acceptant d'être présente sur la liste. Nous n'avons pas pu faire autrement.

Les autres quartiers sont à peu près représentés de manière équitable.

Nous nous sommes aussi attachés à demander aux groupes de l'opposition de nous présenter, chacun, une personne à inscrire sur la liste.

Ces personnes sont présentes sur la liste que nous allons proposer à la Direction des finances publiques.

Le Directeur des finances va choisir 16 noms parmi cette liste. Nous informerons ensuite les personnes qui seront désignées commissaires au sein de cette commission.

Mme la MAIRE. - Il s'agit d'une liste de 32 noms sur laquelle figurent 16 titulaires et 16 suppléants.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

1.3 Institution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Mme la MAIRE. - Cela fait la troisième fois que nous proposons une délibération sur ce régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Ce régime est très contesté par les syndicats de fonctionnaires territoriaux pour diverses raisons, mais il a surtout été retoqué à plusieurs reprises par le Contrôle de légalité sur des détails techniques.

Il s'agit d'une troisième version qui intègre les détails techniques tels que demandés par le Contrôle de l'égalité et un nouvel arrêté ministériel publié sur le sujet.

Nous nous mettons en conformité avec ces dispositions.

Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

1.4 Approbation de la convention avec le Centre Interdépartemental de gestion de la petite couronne pour la préparation au reclassement des fonctionnaires

Mme la MAIRE. - Cette délibération vise à approuver une convention avec le CIG, centre qui s'occupe des parcours professionnels des fonctionnaires territoriaux. En l'occurrence, en cas de détérioration de l'état de santé d'un agent qui ne lui permettrait pas d'occuper son poste, le CIG peut, grâce à cette convention, lui proposer un accompagnement et une requalification qui lui permettront de retrouver un emploi adapté à ses capacités.

Il s'agit d'une disposition positive à l'égard des fonctionnaires territoriaux.

Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

1.5 Modification du tableau des effectifs du personnel

Mme la MAIRE. - Cette délibération est récurrente.

Il s'agit d'intégrer les avancements de grade d'un certain nombre de postes.

Avez-vous des observations ?

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

1.6 Exonération de la redevance des déchets du deuxième trimestre 2020 aux sociétés

M. KOMOROSWKI. - Bonsoir à tous.

À la suite des mesures de confinement décidées par le Gouvernement pour limiter la progression de la pandémie du Covid-19, les équipements économiques ont subi une fermeture totale ou partielle.

Il est donc proposé que la commune soutienne ces entreprises, commerçants, artisans, voire des administrations.

L'exonération concerne le deuxième trimestre 2020.

La compétence des déchets a, bien sûr, été transmise à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre qui procédera au vote d'une délibération similaire, lors de son prochain Conseil territorial.

Le coût de cette exonération représente une somme de 50 629 €.

Mme la MAIRE. - Cela permet de soutenir les entreprises du territoire dans un contexte bien difficile.

Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

1.7 Approbation de la convention entre la société « La Poste » et la commune de Chevilly-Larue relatives à l'organisation d'une agence postale communale (APC)

M. ROUX. - Il s'agit d'une convention entre « La Poste » et notre commune relative à l'organisation d'une agence postale communale qui se situe dans le Relais Mairie du quartier Larue, boulevard Jean Mermoz. Tout le monde le sait, le quartier Larue est le quartier le plus éloigné de la poste centrale de Chevilly-Larue, ce qui justifie ce service.

Il s'agit d'affecter un local communal, en l'occurrence une partie du local, mais également de mettre à disposition du personnel communal.

La convention de trois ans est reconductible une fois, pour trois années supplémentaires. En contrepartie, nous touchons de la Poste 12 000 € par an, ce qui correspond à l'équivalent d'un demi-poste, le reste est la charge de la commune. Aujourd'hui, deux agents sont sur ces missions.

Je pense qu'il est regrettable, qu'une fois de plus, ce soit aux collectivités territoriales et particulièrement aux communes de palier les manquements de l'État, qui organise le recul de l'ensemble des services publics, notamment le service public postal sur le territoire, et pas seulement dans les zones rurales. Cette responsabilité des gouvernements successifs, malheureusement, ne s'infléchit pas.

En termes de responsabilités, nous prenons les nôtres en renouvelant la présence de cette agence postale communale, service apprécié par les Chevillaises et les Chevillais.

Mme la MAIRE. - Absolument, surtout dans le quartier Larue.

Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

2 - COMMISSION EDUCATION ET EPANOUISSEMENT

3 - COMMISSION EGALITE, PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE

3.1 Vœu présenté par la majorité municipale en faveur d'un nouveau plan de lutte contre les violences intrafamiliales

Mme la MAIRE. - Je vais rappeler les éléments de contexte.

Cet été, dans un des quartiers de notre ville, un drame a frappé une jeune mère de famille, décédée dans le cadre de violences conjugales.

Ce décès a généré, bien évidemment, beaucoup d'émotion dans la ville et a donné lieu à une marche blanche réunissant plus de 500 personnes, c'était assez impressionnant.

Nous avons adressé un courrier au Président de la République, qui, à ce jour, n'a pas encore répondu.

Nous avons considéré qu'il était important de donner une suite à cette démarche, à la fois par une délibération officielle de notre Conseil municipal pour donner toute sa force aux demandes que nous avons formulées au Président de la République, et pour rappeler les efforts, que nous menons localement, pour lutter contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales.

Barbara va nous expliciter tout cela.

Mme LORAND-PIERRE. - Je ne reviendrai pas sur les considérants parce que le préambule de Madame la Maire reprend, de façon très locale, le contexte de ce vœu.

Le vœu demande, notamment au Président de la République, d'intervenir sur un certain nombre de points, par exemple la mise en place de ces bracelets anti-rapprochement qui permettrait des mesures d'éloignement efficaces.

Nous sollicitons que les fonctionnaires de police soient plus nombreux - cela entraînerait l'ouverture des commissariats sur des volumes horaires plus importants - et formés spécifiquement pour accueillir dans les meilleures conditions ces femmes, et recueillir ainsi leur parole.

Les violences intrafamiliales touchent évidemment, en premier lieu, les femmes, mais touchent, de manière collatérale, les enfants. Il est impératif que l'État prenne en charge les troubles psycho-traumatiques des enfants de ces femmes, victimes de violences intrafamiliales.

D'autres mesures sont sollicitées dans ce vœu, comme l'application systématique du retrait de l'autorité parentale des pères. En ce qui nous concerne plus localement, nous avons cette permanence mise en place une fois par semaine qui recueille la parole des femmes et une permanence téléphonique assurée par M. et Mme Chabert.

Mme la MAIRE. - Nous avons également la permanence d'une juriste car, bien souvent, dans ce genre de contexte familial et personnel, il est nécessaire d'être accompagné tout simplement pour engager les procédures de plaintes, qui ne sont pas si faciles.

Au sein des séances du CLSPD, nous en discutons souvent longuement avec le Commissaire et les agents de police. Il existe un petit décalage entre leur ressenti, notamment les mesures existantes sur lesquelles ils estiment que les personnes peuvent s'appuyer pour faire valoir leur droit, et le ressenti des personnes qui viennent nous parler des difficultés, tout simplement affectives et psychologiques, pour aller au bout des démarches.

Le fait de bénéficier d'un accès à un juriste, autant qu'à un psychologue, permet aux victimes de mener des démarches plus facilement à leur terme.

Il faut aussi insister sur l'aide individuelle que nous tentons, les uns et les autres, d'apporter à chaque personne qui se manifeste à nous, allant d'une simple écoute jusqu'à parfois, un hébergement d'urgence pour les situations les plus immédiates.

Cette question d'hébergement constitue, de mon point de vue, un enjeu très fort sur le plan national.

Localement, nous disposons de peu d'outils sur la question, même si le Département y travaille et est en train d'avancer sur une proposition.

Je pense que l'Etat n'est pas encore au rendez-vous des promesses émises au moment du Grenelle.

Il y a une urgence, je ne reviens pas sur le nombre de personnes qui décèdent sous les coups de leur conjoint, que ce soient des femmes ou des enfants.

Nous parlons de cette partie visible, mais en réalité, la partie la plus lourde est, bien évidemment, la partie immergée de l'iceberg. Le nombre de décès est un indicateur objectif qu'il est possible de suivre chaque année, pour comparer son évolution d'année en année, mais ce chiffre masque les innombrables réalités que vivent les familles. Nous observons, dans nos permanences d'élus, que ce sujet est un lourd problème d'actualité.

Je pense qu'il n'est pas utile de relire la totalité du vœu.

Avez-vous des interventions ?

Mme LORAND PIERRE. - Je voulais revenir sur l'hébergement d'urgence qui est un maillon essentiel et fondamental dans la mise en sécurité de ces femmes et de ces enfants. Nous travaillons à la mise en place d'une convention avec le Département, qui nous permettrait de mettre à disposition un logement à Chevilly-Larue, pour héberger une famille, évidemment, qui ne serait pas de Chevilly-Larue.

L'idée étant, en conventionnant avec le Département, qu'une famille Chevillaise puisse être hébergée dans une autre ville.

Nous travaillons en ce sens, parce qu'effectivement, la politique en termes d'hébergement et d'hébergement d'urgence doit véritablement mettre l'accent pour que les structures hébergeantes soient également véritablement accueillantes.

Cela peut paraître élémentaire de dire qu'une structure doit être confortable et douillette, mais quand on quitte le confort d'une maison, malgré les coups et que l'on arrive dans un endroit dans lequel il peut y avoir tout un tas de nuisibles, eh bien, parfois, les femmes font le choix de retourner dans leur maison avec leur confort, malgré les coups.

C'est pour cela qu'en termes de politiques d'hébergement, beaucoup reste à faire.

Mme GLIOZZO. - Avez-vous des chiffres de femmes de Chevilly-Larue venues vous voir ou qui ont porté plainte, pour des violences intrafamiliales ?

Mme la MAIRE. - As-tu des éléments chiffrés ?

M. BLAS. - Pas ici.

Mme la MAIRE. - Nous pourrions vous les donner.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) en présence du Préfet, du Procureur de la République, du Commissariat de police et d'un certain nombre des personnes, fait le point à chaque réunion sur ce sujet.

Nous avons des éléments chiffrés mais nous dressons le constat que ces chiffres ont peu de sens.

En réalité, le nombre de femmes, qui vont jusqu'au niveau de la plainte, est malheureusement trop faible par rapport à la réalité.

Je le vois, dans mes permanences hebdomadaires, je ne peux pas dire que j'en reçois une par semaine, mais ce n'est pas loin de cela.

Je sais que Barbara Lorand-Pierre et Nora Lamraoui-Boudon en reçoivent beaucoup.

Si je faisais un petit tour de table, je suppose que d'autres personnes se manifesteraient.

Il est difficile de le quantifier.

Nora Lamraoui-Boudon n'est pas là, mais elle pourrait vous livrer un peu le fruit du travail qu'elle a mené au cours des dernières années, notamment le travail sur l'aide à la parentalité.

Nous dressons le constat suivant : de nombreux enfants en échec scolaire, bien souvent, sont des enfants dont on se rend compte, en creusant un peu les sujets, qu'ils rencontrent des problèmes intrafamiliaux de ce type.

Le sujet est sans fin, par ce fil-là, nous mesurons l'étendue du problème.

Je viens d'obtenir des chiffres : en 2018, nous avons eu 40 permanences auprès du juriste et 112 consultations psychologiques.

M. LADJICI. - Cette question est plus que jamais d'actualité. Ce mal ronge notre société depuis de nombreuses années. Dire cela est une banalité, mais si je posais la question à chaque conseiller municipal, à titre individuel, nous connaissons tous une, deux ou trois personnes vivant une situation en lien avec des violences conjugales.

Il n'est pas toujours évident de réagir, en tant qu'ami ou connaissance, face à ces situations, parce que nous ne sommes pas formés.

Le moins que l'on puisse faire est de conseiller, de donner des informations sur les démarches à effectuer. On est souvent frustré parce qu'on ne peut pas aller plus loin pour aider ces personnes en détresse.

Les chiffres ont été évoqués, mais c'est la partie visible de l'iceberg, je pense qu'il y en a beaucoup plus en Chevilly-Larue et partout en France.

Je suis inquiet, j'avais un peu d'espoir sur la génération nouvelle et la disparition de ces situations mais le constat n'est pas là.

Il existe de telles violences véhiculées sur les réseaux sociaux, Internet et tous les supports que vous imaginez. Ces situations se développent encore plus et nous pouvons être inquiets pour le futur.

Sur le vœu, un ensemble de mesures d'amélioration est demandé au Gouvernement, il faut en effet demander le maximum pour éradiquer ce fléau.

À l'échelle locale, des pistes sont évoquées sur la formation, la sensibilisation et la valorisation des dispositifs de soutien aux victimes.

Nous vous proposons d'aller beaucoup plus loin. Dans le cadre de notre projet pour Chevilly-Larue, nous avons imaginé, en toute humilité, créer une structure.

Nous avons fait l'exercice, avec notre équipe et les colistiers de l'époque, d'imaginer une maison de la parentalité, c'est peut-être maladroit dans la formulation, mais nous nous étions posé la question.

Il est important de demander au Gouvernement des mesures car il préside à notre destinée, mais je m'interroge sur notre contribution à l'échelle locale.

Que pourrions-nous collectivement imaginer pour atténuer - je ne dis pas éradiquer car c'est difficile

de s'y engager - ces violences. Collectivement, nous pourrions travailler à une structure qui permettrait d'accueillir, d'accompagner et de conseiller. L'idée de procéder à un échange d'appartements est une bonne chose, je n'y avais pas pensé.

Comme nous pouvons influencer la généralisation de ce dispositif dans le Val-de-Marne, faisons-le.

Nous voterons évidemment ce vœu. Allons-nous nous retrousser les manches, collectivement, pour imaginer une structure qui permettra d'aider les femmes et les personnes qui subissent des violences conjugales ?

Mme la MAIRE. - Avez-vous d'autres interventions ?

(Aucune.)

Je souhaite répondre à cette sollicitation tout à fait pertinente sur la forme.

Sur le fond, je pense qu'il ne faut pas proposer de réponses avant les réflexions. Cette question d'une maison de la parentalité, nous nous l'étions posée dans la précédente mandature.

Nous avons cherché à réfléchir, notamment avec des professionnels et des responsables d'association qui accompagnent les victimes de violence. Eux-mêmes étaient un peu dans le doute sur la mise en place de ce type de structure, comme solution pour accompagner les personnes en difficulté.

Moi non plus, je n'ai pas la prétention d'affirmer qu'il faut prendre telle ou telle direction au stade où nous en sommes.

En revanche, la proposition que je comptais vous formuler - ce n'est pas encore incarné aujourd'hui, cela le sera pour notre prochaine séance - est de créer un comité consultatif local sur cette question, et nous proposerons aux citoyens qui le souhaitent d'y participer. Il sera, évidemment, ouvert aux membres du Conseil municipal.

L'idée serait de réfléchir dans la durée à cette question de lutte contre les violences faites aux femmes. Une journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes est prévue le 25 novembre, dans deux mois, nous pourrions essayer d'imaginer quelque chose dans cette perspective.

Plus largement, ce comité consultatif, qui aura vocation à se réunir au gré des envies et des idées de ses participants, pourra réfléchir, un peu plus en profondeur, dans la durée, sur les droits des femmes de manière générale.

Si je rejoins ce qui a été dit sur le fait que certains hommes aussi sont victimes de violences intrafamiliales, comme toute victime, il faut en effet réfléchir à la façon de les soutenir.

La question sur les violences faites aux femmes pose par ailleurs une question de société supplémentaire par rapport à la question de M. Ladjici, et correspond en réalité à la façon dont notre société, très imprégnée d'une vision patriarcale, cautionne les relations de domination des hommes sur les femmes.

Finalement, je ne sais pas si on doit s'inquiéter autant que cela des constats faits autour de nous.

J'ai aussi envie de considérer que, peut-être, la parole se libère davantage aujourd'hui, et que cela constitue déjà une première victoire, lorsque l'on parvient à faire libérer la parole dans des situations comme celles-là.

En revanche, il est vrai que nous ne sommes pas forcément toujours les mieux armés pour faire face à ces situations personnelles. Il faudrait donc imaginer des dispositifs pour être mieux formés nous-mêmes et que les professionnels du service public ou d'autres structures, soient mieux préparés pour accueillir cette parole.

Il n'y a rien de pire que d'expliquer à une personne qu'il fallait qu'elle en parle et qui va se sentir rejetée au moment où elle libère sa parole.

Je vous fais donc la proposition d'une instance de travail ouverte et citoyenne.

La participation massive à la Marche blanche, du mois d'août dernier, a montré l'intérêt très important que les Chevillais ont pour cette question et leur envie surtout de participer à la lutte contre ce fléau.

Je vous proposerai que nous créions officiellement un comité consultatif, lors de la prochaine séance du Conseil municipal, pour qu'ensuite s'impulse cette démarche.

Je mets le vœu aux voix.

☛VOTE : LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

3.2 Vœu présenté par la majorité municipale en faveur du maintien des missions du poste de Police de Chevilly-Larue

M. BLAS. - Bonsoir mes chers collègues.

Souhaitez-vous que je relise tous les considérants ?

Mme la MAIRE. - Nous pouvons résumer la situation puisqu'il y a un fait nouveau au poste de Police.

M. BLAS. - Nous vous informions que la brigade (BDEP) regagnait les locaux du commissariat de l'Haÿ-les-Roses et que, de ce fait, nous perdions trois fonctionnaires au sein du poste de police de Chevilly-Larue.

En contrepartie, nous avons toujours la brigade de protection des familles qui reste ancrée au sein de ce poste de Chevilly-Larue, avec un effectif de sept fonctionnaires, dont deux officiers de police judiciaire.

Contact pris auprès du Commissaire divisionnaire Cassara, il a été confirmé, dans l'état des actuels des choses, que les citoyens de Chevilly-Larue pourraient toujours déposer plainte, moyennant rendez-vous au sein de ce poste, sans avoir à se déplacer à L'Haÿ-les-Roses.

J'espère que cette affirmation sera tenue.

M. Carvounas, Président des maires du Val-de-Marne, est directement concerné puisque son commissariat, au sein de la ville d'Alfortville, fait partie de la mutualisation qui risque de revenir sur le tapis. Cela conduirait ce commissariat de plein exercice à fermer le soir, la nuit et les week-ends, pour être mutualisé avec celui de Maisons-Alfort.

Je pense que nous pourrions compter sur son aide, si cette mesure devait s'étendre à d'autres commissariats dans le département.

Mme la MAIRE. - Malheureusement, tout cela s'inscrit un peu dans un fil directeur que nous dénonçons depuis plusieurs années maintenant. Il s'agit d'un départ supplémentaire d'agents pour lesquels, en plus, nous avons aménagé des locaux.

Vous le verrez dans la délibération suivante, nous avons fait de nombreux efforts pour accueillir, dans de bonnes conditions, les policiers nationaux du poste de Chevilly-Larue. Le poste de police de Chevilly-Larue est occupé par la police nationale, mais les locaux sont communaux.

La commune a investi des deniers publics dans ces locaux pour s'assurer d'une présence de police de proximité nationale à Chevilly-Larue. Nous avons aménagé récemment des travaux supplémentaires, pour que les policiers puissent exercer leur mission dans d'excellentes conditions.

J'avoue que lorsque nous avons appris, un peu par hasard, le départ de cette brigade, nous avons

accueilli cette nouvelle avec moyennement d'enthousiasme.

Il nous est assuré, pour l'instant, que la possibilité de déposer plainte serait maintenue, mais franchement, il est légitime de s'inquiéter.

M. LADJICI. - J'ai écouté attentivement l'intervention de M. Blas et les propos issus de sa discussion avec M. Cassara. Nous pouvons supposer que, s'agissant d'un officier de police judiciaire, sa parole doit être prise au sérieux.

Dans cette ambiance de réduction des effectifs partout dans le pays, avons-nous une contractualisation sur l'engagement pris, du maintien des dépôts de plainte, ou est-ce juste basé sur une parole ?

M. BLAS. - Il nous a été certifié, dans l'état actuel des choses, que nos concitoyens pourraient continuer à déposer plainte, moyennant rendez-vous, auprès des services du poste de police.

C'est une parole du Commissaire et également de ses effectifs.

J'ai rencontré les officiers, au sein du commissariat de l'Hay-les-Roses, qui m'ont tenu le même langage.

Maintenant, dire que cela va durer des mois et des années, je ne suis pas devin.

Mme la MAIRE. - C'est un propos oral.

La difficulté est que nous n'avons pas été prévenus de cette situation, nous avons été mis devant le fait accompli. À ce jour, nous n'avons absolument pas écrit nous rassurant sur les conditions dans lesquelles le service va continuer à être rendu.

Aucun engagement n'a été pris par le Commissaire qui, par ailleurs va changer de poste dans quelques jours.

Nous essaierons d'obtenir, du nouveau Commissaire, un engagement sur cette question, voire un retour de cette brigade.

Pour l'instant, l'essentiel est de montrer notre désaccord avec cette mesure.

Avez-vous d'autres questions ?

Mme CANELAS-DREZET. - Je m'associe aux propos de M. Ladjici sur ce point relatif à la possibilité maintenue de déposer plainte dans les locaux de Chevilly, d'autant plus qu'aujourd'hui, la majorité des plaintes sont déposées par Internet et signé en présentiel ensuite.

M. ISSAHNANE. - Cette décision révèle une position prise dans ce pays, appliquée depuis des décennies, c'est-à-dire une politique de réduction des services publics.

Renaud Roux, mon collègue, en a parlé tout à l'heure à propos de la Poste.

C'est la même chose pour la police.

Cela se fait en catimini ou de manière douce. Le terme de mutualisation devrait sonner l'alarme et interpellé les élus locaux que nous sommes.

Par ailleurs, il est demandé aux communes d'assurer des missions de sécurité, en tout cas elles sont encouragées à le faire. En clair, elles sont incitées à gérer de nombreuses compétences sans que l'Etat n'en donne les moyens.

Je rejoins également les propos de Régine Boivin tout à l'heure. Une réforme nous pend au nez sur l'impôt sur la production qui va toucher une partie des finances locales et qui va contraindre encore les finances des collectivités locales, alors que les besoins s'agrandissent sur nos territoires.

Mme la MAIRE. - Pas d'autres interventions ?

(Aucune.)

Je vous propose de mettre aux voix ce vœu.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

4 - COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

4.1 Acquisition à l'euro symbolique auprès de Valophis Habitat d'un local situé place Nelson Mandela pour la régularisation de l'agrandissement du poste de police nationale

Mme la MAIRE. - Je le disais, ironie du sort, voici une délibération concernant justement le poste de police nationale.

M. COGNET. - Bonsoir à tous.

Nous venons de le dire, le poste de police de Chevilly-Larue occupe un local municipal acheté par la commune à Valophis Habitat, il y a quelques années, en 2007.

Entre-temps, des besoins ont nécessité une superficie un peu plus importante.

Des tractations sont intervenues pour acheter 10 mètres carrés supplémentaires, et dans l'attente de la cession, une convention d'occupation précaire avait été signée.

Maintenant, nous arrivons à la fin du processus de cession.

Il est proposé une acquisition à l'euro symbolique de ces 10 mêmes carrés, pour avoir pleinement la jouissance de l'intégralité de la surface.

Mme la MAIRE. - Pour la brigade des enquêtes de proximité.

Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITÉ.**

4.2 Servitude de passage à consentir à l'euro symbolique à la fondation l'Élan Retrouvé située au 52 rue du Lieutenant Petit Leroy

M. COGNET. - L'Élan Retrouvé a engagé des travaux dans le cadre d'un projet de reconstruction de ses locaux. La fondation est située à la limite du parc du Petit Leroy et n'a pas un accès direct à la rue.

Une servitude de passage est donc nécessaire pour permettre un accès des véhicules sur ce terrain.

Je vous rappelle que la fondation accueille des enfants porteurs de troubles psychiques ou souffrant de troubles d'autisme.

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITÉ.**

4.3 Sollicitation de l'Établissement Public de Territoire Grand-Orly Seine Bièvre afin d'engager l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal

M. COGNET. - En 2024, la commune de Chevilly-Larue accueillera deux stations de métro, cela changera beaucoup de choses sur la ville de Chevilly-Larue, en termes de transport et de spéculations immobilières. Nous ressentons déjà une forte pression immobilière des promoteurs, à l'affût de bonnes affaires, qui n'hésitent pas à acheter des petites parcelles pour faire de la densification.

Ce n'est pas du tout ce que nous souhaitons pour la ville de Chevilly-Larue, car nous voulons conserver un esprit village, avec la topologie actuelle de notre ville et faire que les Chevillais puissent continuer à y habiter, sans être obligés de s'exiler beaucoup plus loin, en grande couronne.

Or aujourd'hui, le PLU n'est plus adapté au contexte des prochaines années.

Le PLU n'est plus une compétence de la commune mais de l'EPT, avec le PLU intercommunal (PLUi).

Ce PLU intercommunal ne peut être retravaillé qu'à partir du moment où l'EPT est saisi par une commune, demandant sa révision et sa réécriture.

Nous proposons de saisir l'EPT afin de solliciter la réécriture du PLUi à l'échelle des 24 communes membres de cet établissement.

Mme la MAIRE. - J'ajoute que la procédure officielle dépendra donc de l'intercommunalité.

Toutefois, rien ne nous empêche, pour ce qui nous concerne à Chevilly-Larue, d'enclencher des premières réunions thématiques de travail sur des sujets donnés, de manière à agréger de l'information et de la réflexion.

Nous pourrions les produire ensuite et les porter à la connaissance des services de l'EPT, pour qu'ils intègrent ces éléments dans leurs propres procédures.

Par cette délibération, nous enclenchons l'élaboration d'un PLU à l'échelle intercommunale pour l'EPT.

J'ai porté cette information à la connaissance des 23 autres maires, lors de la toute première réunion du collectif des maires, début septembre.

Tous sont désormais bien au fait que cela fait partie de la feuille de route un peu immédiate de l'EPT.

Ensuite, pour une procédure d'élaboration d'un PLU, il faut compter plusieurs années, surtout à l'échelle intercommunale.

À l'échelle communale, nous le faisons sur deux ans, mais à l'échelle intercommunale, il faut s'attendre à ce que cela dure un peu plus de temps.

Avez-vous des questions sur cette délibération ?

M. LADJICI. - Merci pour cette présentation.

Il s'agit d'un sujet critique.

Il a été l'occasion de débats importants pendant la campagne des municipales. Le sujet est attendu par tous les conseillers municipaux siégeant dans cette Assemblée, mais aussi par les Chevillaises et des Chevillais qui, lors de la période précédente, ont assisté à des propositions et contre-propositions. Le sujet est extrêmement compliqué.

Il s'agit également d'un sujet à risque pour la commune de Chevilly-Larue, dans la présentation faite de réduire la densification, de protéger la commune contre la spéculation immobilière. Cela est tout à fait louable, je ne peux pas m'y opposer.

Nous sommes contre la densification à Chevilly-Larue, nous sommes contre la construction d'immeubles très hauts venant défigurer le paysage de notre commune et nous sommes contre la suppression potentielle d'espaces verts.

De nombreuses personnes se retrouveront dans ce discours.

Par rapport au précédent PLU, cela a été rappelé, la loi NOTRe a donné naissance à la Métropole du

Grand Paris et au territoire Grand-Orly Seine Bièvre. Dès le 1^{er} janvier, cette compétence des PLU est passée au territoire, territoire dans lequel siège Mme La Maire, plus deux conseillers municipaux.

L'opposition, même si elle représente 42 % de l'électorat Chevillais, n'est pas représentée dans ce territoire.

Comment voulez-vous que nous soutenions cette proposition, dans la mesure où nous ne serons pas amenés à participer aux débats ?

D'un point de vue de la représentativité, nous sommes plutôt dans une démarche extrêmement prudente.

Sur la sollicitation de l'EPT pour enclencher la mise à jour du PLU : nous aurions voulu, avant de solliciter le territoire, partager une vision en présentant nos intentions. Vous allez me rétorquer que cela se fera dans la concertation et le débat.

Nous souhaitons partager une vision et que vous puissiez nous dire, quartier par quartier, quelles sont vos priorités, quelles sont les zones que vous voulez densifier ou non, quelles sont les zones que vous voulez protéger.

Dès lors que nous mettons la main sur ce sujet - la procédure étant encadrée par la loi avec des enquêtes publiques et des auditions - cela peut vite nous échapper. Ce qui nous inquiète, c'est qu'à la fin, votre majorité aura le dernier mot. Nous aurons beau proposer d'autres orientations, votre présence au Conseil du territoire fera que vous aurez le dernier mot. Je ne me sens donc pas du tout à l'aise avec ce sujet.

Pour être tout à fait clair, nous voterons contre cette délibération.

Je demande à ce Conseil municipal d'adopter plutôt une démarche de construction collective.

Je ne signerai pas de chèque en blanc sur l'ouverture du PLU.

Je comprends ce que vous voulez faire, mais même s'il y aura une concertation, vous avez des idées derrière la tête.

Vous savez exactement quelles sont les zones que vous voulez modifier, vous allez tenir compte de l'avis de la population, évidemment, mais c'est d'abord une inspiration politique forte de la majorité dirigeant la ville.

Avant de voter une telle délibération, je demande à comprendre où vous voulez aller.

Nous voterons contre l'engagement du PLU.

M. ISSAHNANE. - Je rappelle que cette situation - l'intercommunalité et la loi NOTRe - est imposée à Chevilly-Larue

Nous sommes dans l'obligation de suivre la loi et de la respecter.

Nous avons une vision sur les projets locaux et nous étions dans une démarche de volontariat entre communes, pour mettre en commun des projets et avancer ensemble.

La réforme nous est imposée et cette compétence urbanisme est transférée au territoire.

Vous ne pouvez pas accuser la majorité actuelle de faire un déni démocratique, alors que la situation nous est imposée.

M. ROUX. - Le PLU est un document stratégique très important pour une commune, pour déterminer son avenir.

Il est vrai, également, que la précédente campagne municipale a été l'occasion de débattre de visions

différentes de la ville et de son avenir.

La campagne de terrain, qui a duré un temps important, a été aussi l'occasion pour un certain nombre de Chevillaises et des Chevillais de comprendre les enjeux et finalement d'exprimer ses choix.

Toutefois, je ne comprends pas bien certaines craintes.

Vous faites référence à la loi en disant, dans le même temps, que vous craignez que cela ne vous échappe. Au contraire, la loi devrait vous rassurer.

Les concertations sont strictement encadrées et, je crois, pour avoir commencé à échanger avec Mme La Maire, que nous avons même la volonté de mettre à profit le temps long, qui est le temps intercommunal d'élaboration de ce document, pour concerter la population, au-delà de ce que nous impose la loi.

Nous souhaitons emmener les Chevillais avec nous vers un projet de ville partagé.

Je ne comprends pas votre autre crainte : bien que la loi ait transféré la responsabilité à l'échelon intercommunal, il me semble - les conseillers territoriaux me contrediront si ce n'est pas le cas - que le territoire fonctionne comme une coopérative de villes, et que le conseil territorial avalise les PLU tels qu'approuvés par la population et par les conseils municipaux, quelle que soit la couleur politique des villes qui font remonter leur PLU au territoire.

Il y a eu un sujet sur des villes voisines de sensibilité politique différente et cela a été le cas dans la précédente mandature.

Cela devrait rassurer les personnes inquiètes, cette délibération ne concerne pas encore des sujets de désaccord entre nous, nous sommes juste sur la nécessité de lancer ce travail.

M. MAILLER. - Je serai bref car Renaud Roux a déjà énoncé une bonne partie de mon propos.

Des débats et des concertations ont eu lieu par chaque équipe, pendant la campagne, pour construire le projet. Des idées sur l'urbanisme ont été avancées.

Nous sommes en début de mandature, il est logique de lancer le processus pour le mettre en œuvre, d'autant que, comme cela a été dit, cette procédure sera longue.

Les équipes, sur 24 villes, vont changer en 2026, il faut que ce soit bouclé en 6 ans et commencer donc dès maintenant.

M. LADJICI. - Je veux apporter quelques éléments à Renaud Roux qui nous a expliqué que les élections, par un choix démocratique, validaient des orientations.

Je ne suis pas d'accord. Dans votre programme municipal, vous n'avez pas donné d'orientations claires sur l'urbanisme. Vous avez, je crois, abordé la question de planter par exemple 200 arbres, je ne sais plus où.

Vous avez même évoqué la mise à jour du PLU, vous l'avez dit dans votre programme, tout comme nous.

Cependant, les citoyens n'ont pas validé l'architecture urbaine que vous imaginez à l'échéance de la mise à jour du PLU.

Je vais vous donner un exemple simple.

Lorsque nous étions dans une phase de concertation avec la population du Clos Saint-Michel et de la résidence Armand Gauthier, en octobre 2019, vous étiez présente, Madame la Maire, pour dialoguer avec les citoyens. Vous avez, à cette époque, abordé la question de créer une nouvelle mairie pour regrouper tous les services municipaux en un même lieu.

Vous aviez expliqué ce projet avec une certaine conviction qui pouvait nous laisser supposer que vous alliez l'intégrer dans votre programme municipal. Or, dans votre document, il n'est mentionné nulle part que vous allez créer une nouvelle mairie. Nous savons tous que ce sont des sujets de crispation de nos concitoyens.

Si à la fin de la procédure du PLU, vous arrivez avec la proposition de créer une nouvelle mairie, je ne considérerai pas que cela aura été avalisé par un vote démocratique car vous ne l'avez pas mentionné dans votre programme. C'est la démarche sur laquelle je souhaite vous sensibiliser.

Peut-être tomberons-nous d'accord, à la fin, sur le PLU, pourquoi pas ? Je ne fais pas de pronostic, mais si vous voulez nous emmener vers un consensus à l'échelle municipale, avant d'ouvrir le PLU, expliquez-nous ce que vous souhaitez.

L'architecture urbaine n'a pas été validée par le Conseil municipal.

Nous sommes constructifs et bienveillants, nous voulons être convaincus : montrez-nous ce que vous voulez faire et vous serez peut-être étonnés par le fait que nous soutiendrons ou non votre proposition. Je ne suis pas d'accord avec M. Roux qui a déjà acquis que nous serons en désaccord.

Décalons cette délibération, prenons le temps de travailler ensemble, analysons vos propositions, nous prenons ensuite l'engagement de voter cette délibération car nous aurons partagé une vision collective.

M. TAUPIN. - Nous respecterons le choix des Chevillais sur cette question. Ils nous ont donné une majorité pour diriger la ville.

Nous travaillons en concertation avec la population sur cette révision du PLU.

Jean-Roch Cognet nous a dit au début de son intervention, que l'arrivée du métro allait changer nos modes de vie, notre manière de nous déplacer sur notre ville et que cela allait avoir des conséquences pour les Chevillaises et les Chevillais.

Nous voulons, en accord et en concertation avec la population, élaborer un PLU correspondant à nos besoins.

Cela se fera, évidemment, dans la plus grande transparence.

Il se trouve que c'est à l'échelle de l'EPT que la décision sera prise, mais l'EPT ne fera que respecter les décisions des habitants. Nous avons tout le temps pour élaborer ensemble ce PLU.

Mme la MAIRE. - Avez-vous d'autres interventions ?

(Aucune.)

Je me réjouis que l'on prenne le temps d'explorer un PLU en profondeur.

Le sujet est structurant pour la ville, du coup pour la totalité de la mandature, et probablement même au-delà, car quand en élaborant un PLU, nous raisonnons sur les 15 ou 20 prochaines années, sur une durée qui nous projette dans la distance.

Je voudrais rassurer les uns et les autres sur la posture d'écoute totale de tous ceux qui voudront participer à la réflexion collective.

Si les uns et les autres commencent à se faire des procès d'intention sur l'idée que l'on aurait forcément des idées totalement opposées et irréconciliables sur les sujets émis, cela n'augure pas positivement des réunions de travail que nous aurons.

Nous aurons des réunions et une commission sera chargée de procéder, par étapes, dans l'avancement du projet.

M. Leroux et M. Frydman, président et vice-président, c'est-à-dire un membre de la majorité et un

membre de l'opposition, présideront cette commission et auront la charge d'animer, en quelque sorte, le travail du Conseil municipal sur cette question.

Bien évidemment, nous aurons un temps long de concertation avec les habitants selon différentes formes.

Avec le COVID, nous serons un peu imaginatifs car nous ne pourrions pas raisonner en toute liberté, organiser des réunions publiques et des visites dans la ville. Nous allons, peut-être, être un peu contraints dans la prochaine période, mais je crois, sincèrement, que sur une très grande partie des sujets, nous aurons la possibilité de dessiner un devenir commun pour notre ville sur les 20 prochaines années.

Bien sûr, il y aura probablement des sujets sur lesquels nous émettrons des avis qui seront divergents et qui nous permettront de nous enrichir des points de vue des uns et des autres, nous verrons où nous aboutirons.

Il est certain que le PLU, tel qu'il existe aujourd'hui, ne nous permet pas, ni sur le plan réglementaire, ni sur le plan de la vision stratégique, d'aborder la prochaine décennie de manière sereine.

Un PLU est un document qui pose le droit et, aujourd'hui, nous n'avons posé que des outils provisoires, qui nous permettent de lutter contre la densification, notamment des quartiers pavillonnaires.

Nous avons quelques outils mais qui ne pourront pas tenir si longtemps.

Nous avons donc besoin, dans un futur le plus proche possible - et quatre ans, c'est déjà long - d'un PLU qui soit plus protecteur sur cette question-là.

Bienvenue, Monsieur Fofana. J'ai oublié de préciser, pour le compte rendu, que Mme Aboudaram est arrivée à 19 h 14 et M. Fofana arrive à 20 h 29.

Sur la méthode, je voudrais rassurer tout le monde. Aujourd'hui, cette formalité est nécessaire, pour dire à l'EPT : attention, il va falloir que vous vous occupiez d'organiser le sujet.

Je ne sais pas si vous mesurez ce que cela va être l'élaboration d'un PLU à 24 communes, avec des territoires qui sont très différents : au Kremlin Bicêtre ou à Gentilly, nous ne sommes pas du tout liés aux mêmes enjeux urbains qu'à Viry-Châtillon ou à Morangis.

Nous sommes dans la partie sud de notre intercommunalité et nous ne sommes pas du tout confrontés aux mêmes phénomènes, cela va donc prendre du temps.

Nous avons adopté le principe de coopérative de villes, ce qui signifie que chaque commune sera respectée dans ses choix et donc, chaque Conseil municipal aura à valider, dans sa propre instance, tout document qui sera susceptible de faire l'objet d'un vote en Conseil du territoire, de manière à s'assurer que tous les élus, notamment d'opposition - mais pas seulement parce que, vous souligniez tout à l'heure Monsieur Ladjici, il n'y a que trois élus du conseil municipal présents au sein du conseil de territoire, or nous sommes 33 - soient informés de l'avancée du projet.

Il va bien falloir effectivement s'assurer que les 33 conseillers municipaux soient tous bien au fait de l'état d'avancement des réflexions et soient contributifs aux votes de l'assemblée territoriale.

Le Conseil de territoire s'est engagé, comme dans la précédente mandature, à entériner les choix des conseils municipaux.

Cela est de nature à rassurer chacun d'entre nous.

Le PLU est également un document stratégique : il faut donc que nous élaborions ensemble, au-delà de la dimension réglementaire, d'abord la vision stratégique que nous souhaitons affiner pour

Chevilly-Larue, mais il faudra définir ensuite, à l'échelle de l'EPT, la stratégie que nous voulons élaborer à l'échelle intercommunale, parce que nous sommes membres d'une intercommunalité qui, pour l'instant, est à deux échelles. Nous verrons si cela évoluera un jour.

Nous avons aussi des points à soulever au niveau métropolitain et au niveau intercommunal.

Nous avons mis dans votre programme - je ne pense pas me tromper en disant que les autres listes l'avaient fait aussi - le développement d'un schéma directeur des pistes cyclables et des circulations douces.

Ce schéma aura plus de sens s'il est travaillé en lien avec les autres villes. Du coup, des véritables itinéraires cyclables, à l'échelle de l'EPT, puis, plus tard, de la Métropole, pourront se dessiner, c'est un exemple parmi d'autres. Je ne rentrerai pas dans la totalité des sujets.

Certains sujets seront peut-être plus difficiles que d'autres, y compris à l'échelle intercommunale, et je pense que nous aurons, dans cette instance, comme dans l'instance territoriale, comme nous l'avons eu d'ailleurs dans la précédente mandature dans l'instance métropolitaine, des discussions qui ne seront pas forcément simples notamment sur la question du logement et de l'habitat, et par voie de conséquence sur les enjeux de densification.

Nous sommes dans une aire urbaine, dans laquelle certains veulent préserver leur petit quant à soi, leurs petits égoïsmes locaux qui font qu'ils refusent de tendre vers le taux de logement social qui permettrait de partager la solidarité. Ils préfèrent payer une indemnité ou une pénalité et rester dans leur situation bien confortable en refusant le droit à construire.

La conséquence est nette : 700 000 demandeurs cherchent un logement.

Nous aurons ce débat à l'échelle intercommunale et à l'échelle métropolitaine, et je ne sais pas comment nous atterrirons dans l'un et l'autre des documents stratégiques que constituent le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) non adopté à ce jour dans sa version définitive, et le futur PLU intercommunal.

Un point est certain : dans les réunions que nous aurons, que ce soit sur le plan local, mais aussi au plan territorial et métropolitain, il sera important de convier la totalité des membres du Conseil municipal, parce que je partage le fait que chacun doit pouvoir se nourrir des réflexions menées et il faudra rentrer pleinement dans les sujets.

Sur certains sujets, nous ne pouvons pas rester sur des affirmations incantatoires.

Quand nous disons « non » à la densification, « non » à certains immeubles, nous devons réfléchir ensemble sur ce que cela signifie.

Quand vous avez des propriétaires de biens qui vendent leur parcelle à des promoteurs immobiliers, nous pouvons essayer de contenir la difficulté, mais sans règle d'urbanisme conductrice, ils ont toute latitude pour vendre à un promoteur qui construira les bâtiments de son choix.

Je le rappelle, nous sommes dans un état de droit, et le propriétaire d'une parcelle foncière à toute latitude pour la développer lorsqu'il respecte les règles d'urbanisme, d'où l'urgence et la nécessité de modifier les règles d'urbanisme pour mieux se protéger contre cette éventuelle densification.

Sur la question de la vision stratégique, fort heureusement, nous n'avons pas encore tout défini à travers les éléments du programme municipal, mais enfin quand même, quand vous regardez le contenu des différentes doubles pages thématiques qui égrènent la totalité du programme, je peux vous dire que vous avez une sacrée structure de la vision stratégique que nous proposons pour les quinze ou vingt prochaines années d'avenir pour Chevilly-Larue.

Je pense que vous avez peut-être mal consulté le document, Monsieur Ladjici, je ne peux pas vous le reprocher, chacun a pu être concentré davantage sur sa propre vision que sur celle des autres,

mais vous trouverez, dans l'une des doubles pages, une mention sur l'hypothèse de bâtir une nouvelle mairie.

Cette mention est apposée avec un point d'interrogation car, effectivement, nous nous sommes fixés entre nous une règle : envisager le déménagement de la mairie dans de nouveaux locaux ne pourrait se faire que si cela ne coûte rien au contribuable. Pour l'instant, je ne suis pas en mesure d'affirmer, à la suite de la réunion d'octobre dernier que vous avez citée, qu'une nouvelle mairie sera possible dans ces conditions de faisabilités financières.

Je pense qu'il ne serait pas raisonnable d'aller dans cette direction si les conditions financières n'étaient pas favorables. Pour l'instant, ce sujet est évoqué dans le programme municipal sous forme interrogative, nous stabiliserons tout cela ensemble.

Vous verrez, quand vous reconsulterez le programme municipal, que vous avez une structure assez charpentée de l'avenir de Chevilly-Larue qui, pour le coup, a été validée par le scrutin municipal.

Je pense que toutes les conditions sont réunies pour que nous puissions aborder le plus sereinement possible des temps d'échange, ayant justement vocation à faire s'exprimer les uns et les autres.

Je pense que nous sommes plus que prêts aujourd'hui à alerter l'EPT sur la nécessité d'enclencher un travail. L'EPT est saisi de cette question et s'était préparé à enclencher le dossier. Je pense que nous allons devoir y travailler pendant trois ou quatre ans.

Si cela devait prendre davantage de temps, je pense que nous serions en difficulté au regard des nouveaux enjeux cités. Nous ne mesurons pas encore totalement l'impact que peut présenter l'arrivée d'un métro, sur un tissu urbain, dans un territoire. Il faut se préparer à l'accueillir.

Je pense que nous avons de belles réunions de concertation devant nous, en tout cas vous pouvez compter sur la posture de totale ouverture d'écoute et de coconstruction qui sera la mienne et celle de l'équipe municipale, pour essayer d'aboutir à un document, le plus élaboré possible.

Je vous propose de mettre aux voix cette délibération.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 VOIX CONTRE (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).

4.4 Décision de principe de déclassement de l'emprise publique de la rue de Bretagne

M. COGNET. - Au cœur de ville, la Maison pour Tous a été détruite, reconstruite et le terrain qu'elle occupait doit être cédé à Valophis pour y créer des logements.

L'assiette foncière de ce lot intégrera un trottoir situé rue de Bretagne qui, par la suite, sera reconstitué peu plus loin au nord.

Pour se rendre conforme au Code général de la propriété des personnes publiques, nous devons décider du principe de déclassement de ce trottoir, afin de l'intégrer au lot qui va être cédé à Valophis.

À la suite de ce déclassement, une enquête publique, d'une durée de 15 jours, aura lieu et permettra de constater la désaffectation de cette emprise.

Mme la MAIRE. - Merci, y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).

4.5 Vœu présenté par la majorité municipale demandant un moratoire sur le déploiement de la 5G

M. TAUPIN. - Ce vœu sollicite, auprès du Gouvernement, un moratoire sur le déploiement de la

5G.

Pourquoi un moratoire sur cet outil technologique ?

Cette technologie permettrait d'accéder à l'Internet mobile, beaucoup plus rapidement qu'avec la 4G actuelle, aux entreprises d'échanger entre les collaborateurs, entre le siège et les salariés qui télétravaillent et il permettrait de mettre en œuvre les voitures connectées sans chauffeur.

Cet outil peut apparaître comme un progrès technologique dans notre société moderne.

Cela dit, cet outil technologique nous interroge sur de nombreux points. D'abord, il nécessitera une dépense énergétique excessive. Nous savons qu'aujourd'hui notre monde moderne utilise énormément d'énergie pour fonctionner et les ressources énergétiques ne sont pas inépuisables.

Par ailleurs, les géants du numérique, les fabricants de téléphone et les opérateurs ont besoin de relancer le marché de la téléphonie mobile et veulent s'appuyer sur cet outil pour proposer, à chacun d'entre nous, d'accéder à Internet plus rapidement qu'avec la 4G.

Il s'agit d'un élément de relance économique sur la téléphonie mobile, mais cela nécessitera de relancer la construction de téléphones portables, fabriqués - nous le savons - avec des matériaux qui sont souvent des métaux rares, dont l'extraction se fait dans des conditions scandaleuses en termes environnemental, social et humain et qui accentuent finalement l'aspect anti écologique de ces outils.

Il existe des questionnements en termes de santé publique, de risques sanitaires liés à la diffusion de ces ondes électromagnétiques. Nous vivons, certes, dans un environnement de zone urbaine dense, saturé d'ondes électromagnétiques, mais il faut savoir que l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail affirme avoir mis en évidence une absence de données relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels de cette technologie.

Le moratoire permettra de faire une étude approfondie des risques sanitaires liés à l'utilisation de l'outil 5G.

Dans un contexte de crise environnementale et de crise climatique, des actions concrètes, pour réduire les gaz à effet de serre et limiter le réchauffement climatique, sont nécessaires. La technologie 5G accentue peut-être les questions liées au réchauffement climatique.

Cela nous interroge sur le mode de société et le mode de vie que nous voulons avoir, le type de société qui est la nôtre et qui conduit à s'interroger sur cet outil.

Il permettra d'avoir non seulement des téléphones mobiles de nouvelle génération, très rapides mais aussi des objets connectés dans les habitations et donnera donc aux géants du numérique des tas d'informations sur nos modes de consommation et nos modes de vie, ce qui devient relativement inquiétant.

Il faut savoir que la Convention sur le climat a mis, sur les 150 propositions faites, cette question du moratoire sur la 5G. Le Gouvernement s'engage néanmoins à mettre en œuvre la 5G dans les plus brefs délais.

Ce sujet nous concerne tous.

Le Conseil municipal demande au Gouvernement :

- d'accepter un moratoire et d'organiser un débat citoyen sur la 5G et les usages numériques ;
- d'accorder aux communes le droit à la subsidiarité, concernant l'application du principe de précaution, c'est-à-dire permettre aux communes de refuser l'installation des antennes 5G sur leur territoire ;
- de donner la priorité à la réduction de la fracture numérique.

La mise en place de la 5G accentuera encore la fracture numérique, sachant que des zones du territoire ne sont pas encore équipées de la 4G et notamment les zones rurales qui n'ont pas développé la fibre.

Nous proposons d'organiser un débat sur l'impact de la 5G, mais aussi de tous les outils numériques, sur nos libertés et sur la société que nous voulons.

M. LADJICI. - Ce sujet ne relève pas de la compétence municipale, mais ouvrons le débat, pourquoi pas ?

Je serai extrêmement prudent sur les formules que vous écrivez.

Lorsque vous introduisez un doute sur les nouvelles technologies, par des affirmations en Conseil municipal et dans des déclarations publiques, sur les risques pour la santé, il faut avoir un dossier solide sur la question.

On ne peut pas simplement faire peur aux personnes, aux citoyens de notre commune, voire du pays, sur la base de suspicions.

Le sujet est extrêmement sérieux. Je n'ai pas d'avis tranché sur la question.

Je suis de formation scientifique, j'analyse des données. Lorsqu'en tant qu'élus municipal de Chevilly-Larue - je connais les compétences de notre municipalité - on travaille tous à mieux maîtriser les dossiers, vous me demandez de me positionner en une page et demie sur la 5G à Chevilly-Larue, mais aussi à l'échelle du pays.

La ville de Chevilly-Larue possède-t-elle des compétences en ingénierie et en santé pour prendre une réelle position ?

Si la démarche consiste à dire : « il existe un sujet d'inquiétude de la population », relayons-le, mais l'objectif recherché finalement n'est pas celui de l'efficacité, cela consisterait à faire un communiqué de presse en disant que la ville est contre la 5G, et on clorait le débat.

Je serai beaucoup plus prudent, je serai dans une approche différente consistant à dire que nous avons un État : nous avons un ministère de la santé, un ministère des télécommunications, nous avons élu des députés à l'Assemblée nationale et un Président de la République.

J'ose espérer que ces personnes, qui président à l'avenir du pays, ne prennent pas des décisions politiques qui iraient à l'encontre de la santé des citoyens et des citoyennes. Sinon le pacte républicain serait détruit.

Je suis plutôt dans une démarche, comme vous, de prudence, mais je ne peux pas affirmer que la 5G soit nocive pour la population, c'est faux ! Aucune étude ne le démontre de façon sérieuse et attestée.

Je vous rappelle que la 5G existe déjà en France. Dans certaines zones test, le déploiement de la 5G existe depuis quelques années pour justement mesurer les conséquences sur la santé des habitants.

Au passage, je vous signale, je pense que vous le savez, que dans le monde - en Chine et en Europe - une grande majorité de pays a opté pour le déploiement de la 5G.

Cela veut dire que seule la France serait dans un discours de vérité sur ce que vous proposez sur la 5G ?

Je serai plutôt sur un autre discours : nous avons des personnes qualifiées, des médecins et des chercheurs qui étudient cette technologie. Nous ne sommes pas, en tant que collectivités locales, en capacité d'opposer des études, qui vont en sens contraire. Pourquoi prendre des positions aussi fermes sur la 5G au risque de faire peur aux Chevillais ?

Vous avez abordé un autre élément, celui du déploiement d'Internet.

Il existe, dans certains foyers, une vraie fracture numérique : des personnes ne peuvent pas payer la fibre ou un abonnement Internet.

Avoir un réseau de qualité est un point important pour les citoyens, mais aussi pour les entreprises qui créent de la richesse dans notre pays.

Je ne serai donc pas affirmatif. Nous ne voterons donc pas ce vœu, car honnêtement il ne m'a pas convaincu.

Vous seriez venus avec des dossiers et des études, attestant de telles ou telles affirmations de comités scientifiques, j'aurais pris ce vœu un peu plus au sérieux.

Humblement, je ne suis pas qualifié et compétent pour juger de ce sujet qui, par ailleurs, ne relève pas de la compétence municipale.

Nous nous abstiendrons sur votre proposition.

Mme la MAIRE. - Avez-vous d'autres interventions ?

Mme BOIVIN. - En réalité, il s'agit de demander un moratoire.

Nous ne sommes pas là pour dire que la 5G n'est pas un bon outil.

Nous ne savons pas. L'idée est donc de dire : faisons une pause avant de l'installer, pour que justement des études soient menées.

Laurent Taupin l'a bien dit tout à l'heure. Au niveau sanitaire, il n'existe aucune étude sur l'impact de la 5G.

L'idée du moratoire est d'attendre qu'un certain nombre d'études soit effectué pour pouvoir prendre ensuite une décision.

La décision sera prise au niveau national.

Nous demandons que ce moratoire permette de donner des éléments pour prendre une décision en connaissance de cause.

Je ne suis pas d'accord avec l'idée que les élus et les députés sont vigilants. Je suis désolée, j'ai en tête le dossier du médicament Lévothyrox pour lequel les dirigeants et le ministre de la santé n'ont pas été vigilants.

Ce n'est pas parce que nous sommes élus locaux, qu'il ne faut pas être vigilants aux décisions prises au niveau national ; le rôle de l'élu local est d'examiner tous ces points et d'alerter la population et le Gouvernement.

En ce qui concerne la 5G développée en Europe et en Asie effectivement : ce n'est pas parce que les autres le font que c'est forcément bien.

À un moment donné, nous ne sommes pas des moutons. Personnellement, je ne suis pas contre les nouvelles technologies, je travaille même dans l'informatique et je n'ai pas peur des nouvelles technologies.

En revanche, je suis interpellée par ces technologies mises en place, sans question posée sur l'impact sanitaire, ainsi que sur nos libertés. Souhaitons-nous vivre dans un pays ou dans un monde où tout le monde est fliqué ? Nous tendons vers cela.

La 5G permettra d'avoir des objets ultra-connectés : oui, ils vont l'être, nous aussi d'ailleurs ! Il est clair que nous serons bien repérés ! Je n'ai pas envie de vivre dans ce monde-là.

La 5G est certes un progrès, mais il faut savoir poser des limites.

Il faut mesurer sur ce vers quoi elle tend, nous mettrons ensuite des barrières. Si nous laissons faire,

nous allons vers des dérives. Ce point est intéressant et important.

M. ISSAHNANE. - J'aimerais rappeler que le Président de la République a organisé une Conférence citoyenne sur le climat.

Cette conférence, qui a eu une publicité énorme dans les médias, notamment de la part des membres du Gouvernement et du Président de la République, a pris une décision sur la 5G : à 98 %, elle demande un moratoire.

M. Macron s'est engagé à suivre quasiment tous les avis - à l'exception de deux je crois - qu'avait donné cette conférence citoyenne.

Le Président est donc pris à son propre piège.

Comme le disait Régine Boivin, il s'agit d'un moratoire. Nous souhaitons savoir ce que sont ces machines, avant de les mettre dans les mains de nos enfants, avant qu'elles ne nous surveillent partout etc.

L'urgence, à l'heure actuelle, n'est pas ici.

Pour la 5G, nous pouvons attendre d'avoir des études. Je rappelle aussi que l'OMS a déclaré la 3G et la 4G cancérigènes.

Nous avons déjà des éléments scientifiques, alertant sur les dangers des ondes qui nous traversent à tort et à travers, à longueur de journée.

Mme TCHENQUELA. - Je pense, comme tous les interlocuteurs de la majorité l'ont dit, qu'il s'agit bien d'un moratoire.

Rappelons, et Laurent Taupin l'a très bien dit, que l'ANSES a été saisie en 2019, qu'elle a produit un rapport préliminaire. La saisie était liée à l'exposition de la population aux champs électromagnétiques liés au déploiement de la technologie de la communication 5G et les effets sanitaires associés.

Pour rappel, l'ANSES a travaillé en collaboration avec l'ANFR et un comité d'experts spécialisés, dont l'INSERM, qui, me semble-t-il, est un institut de la santé et de la recherche médicale, le CEA, le CNRS, des épidémiologistes, des biophysiciens et un certain nombre de chercheurs.

Nous avons quand même un panel de scientifiques demandant, eux-mêmes, à avoir un délai pour mesurer les conséquences de l'exposition aux champs électromagnétiques.

Or, si la 5G vise à augmenter le nombre de connexions simultanées par surface couverte, elle risque néanmoins d'accélérer, non seulement notre exposition aux CEM, sans avoir pu faire analyser les conditions sanitaires, mais également l'épuisement de nos ressources naturelles.

Nous devons aussi réfléchir aux conséquences de nos consommations numériques sur la mise en asservissement, notamment des enfants de ces pays dits du sud.

Notre « toujours plus de confort » doit-il se faire au détriment de la vie d'autres ? Victor Hugo disait : « Oser, le progrès est à ce prix », mais lequel ?

Je pense que cette demande de moratoire paraît responsable et éthique. Je rappelle que cette réflexion ne concerne pas seulement la France, mais de nombreux autres pays comme l'Angleterre, l'Irlande, la Suisse, la Nouvelle-Zélande, etc. Partout ailleurs, les personnes se posent des questions sur les conséquences que peut avoir la 5G sur la santé, notamment de nos enfants, sachant que derrière l'extraction des minerais, toujours plus loin, toujours plus bas, se cachent aussi le travail et l'esclavage des enfants.

Je pense qu'il est de notre devoir, tant au niveau local, national ou même mondial, de nous poser des questions sur notre responsabilité de consommateurs du numérique.

M. TAUPIN. - Je suis un peu comme M. Ladjici, je n'ai pas de certitude sur la question, c'est pour cela d'ailleurs que nous proposons un moratoire, pour avoir une discussion de fond dans notre société sur cette question.

Ce dont je suis sûr, c'est que nous aurons un combat à mener face à l'urgence climatique et à la crise climatique, et que le développement de ces technologies et de ces connexions, avec une dépense énergétique hallucinante, ne permet pas d'agir efficacement face à l'urgence climatique.

Tel est mon combat pratiquement quotidien sur cette question.

On peut considérer que le progrès technologie est un progrès humain, mais cela n'est pas mon point de vue.

Mme la MAIRE. - Avez-vous d'autres interventions ?

(Aucune.)

Je pense qu'il s'agit d'un sujet sur lequel il serait hasardeux de caricaturer les positions de quiconque.

Je ne lis pas, dans ce vœu, ni de considérants, ni d'articles mentionnant une affirmation sur le caractère dangereux de la technologie 5G, ni même se prononçant contre.

Un seul considérant mentionne le risque et précise : « *Considérant qu'à ce jour, aucune étude d'impact climatique, sanitaire et environnementale n'a été effectuée et que l'ANSES affirme avoir mis en évidence un manque important, voire une absence de données relatives aux effets biologiques et sanitaires de cette technologie* », nous prenons acte du fait que, pour l'instant, nous n'avons pas d'information qui nous permette de nous positionner.

Je pense que la rédaction de ce texte vise au contraire à mettre en lumière deux points :

- Nous avons connu par le passé le développement de technologies sans prendre le temps de s'interroger sur leurs conséquences potentielles.

En fait, il s'agit d'un cri d'alerte pour dire : nous sommes prévenus, nous savons que lorsque nous développons de nouvelles technologies, nous ne mesurons pas forcément toujours les conséquences par la suite. Il peut y avoir un impact sanitaire et un impact environnemental, cela a été très bien exprimé.

- Il existe une dimension sociétale de cette nouvelle technologie. Cela a été également souligné, mais je voudrais le reprendre sous un autre angle.

Je vais prendre l'exemple des écrans. Ceux parmi nous, ayant plus de 30 ans, ont tous connu l'époque où nous n'avions pas de téléphone portable dans notre quotidien, et a fortiori, pas d'écran sur lequel surfer au gré de nos allées et venues dans l'espace public ou chez les uns et les autres.

Quand ces technologies se sont développées, le comportement dominant a été de consommer ces nouvelles technologies.

En faisant un bilan autour de cette table, nous sommes très nombreux, je pense, à avoir un téléphone « dernière génération » avec, peut-être même, une tablette et un ordinateur.

Pour autant, on observe bien que les nouvelles générations des enfants et adolescents ont développé une forme d'addiction aux écrans.

D'ailleurs, je ne suis pas certaine que ce ne soit pas le cas, également, de certains adultes !

Nous avons des nouveaux comportements sur lesquels personne ne s'est interrogée lors du développement de ces technologies.

Je pense que nous devons tous être humbles par rapport à cela. Je ne reproche à personne de ne pas

connaître les impacts de la technologie 5G demain, que ce soit sur le plan sanitaire et environnemental, ou sur le plan sociétal.

Je constate néanmoins un point : quand vous allez, par exemple, dans un collège, pendant un temps non scolaire, les élèves sont tous assis, les uns à côté des autres, en rang d'oignons contre un mur. Ils ne se parlent pas et sont tous en train de pianoter sur leur support téléphonique.

Est-ce un bien ou un mal ? Je ne sais pas, mais cela fait un drôle d'effet quand même.

Dans un lieu où on imagine une certaine effervescence entre des jeunes publics, des rires, etc. ce type d'ambiance est un peu surprenant : tous sont complètement happés par leurs écrans respectifs.

Aujourd'hui, des médecins mettent en évidence les risques majeurs pour la santé, pour la concentration et la capacité des jeunes.

Je ne suis pas médecin, peut-être Olivier Laverdure et Amar Lalmas pourraient nous éclairer davantage sur tout cela, je ne sais pas s'il faut le faire maintenant, mais à l'occasion du débat, cela m'intéressera que vous nous éclairiez de votre regard sur ces points.

Ces technologies ont eu des conséquences sur le plan sociétal. On ne peut pas marcher dans la rue sans voir quelqu'un qui ne regarde pas où il marche et qui pianote sur son écran. Je ne vais pas multiplier les exemples, on en a tous à l'esprit.

L'idée n'est certainement pas de dire « non » à la 5G.

En revanche, il faut dire : attention, une nouvelle technologie va offrir de nouvelles opportunités. Certaines sont peut-être positives et vont nous apporter du mieux-être, plus de confort et du développement économique, et cela sera positif.

En revanche, il faut bien réfléchir à toutes les conséquences, parce que c'est maintenant que nous devons créer les garde-fous pour protéger les générations de demain.

Je terminerai avec un dernier exemple : il y a peut-être trois ans maintenant, je suis allée voir mon opérateur téléphonique pour lui dire : « j'ai acheté un téléphone à mon fils, je voudrais que vous lui coupiez l'accès Internet, ce qui m'intéresse est qu'il puisse téléphoner, qu'il puisse m'appeler quand il en a besoin, mais je ne veux pas qu'il soit en permanence accroché à son téléphone pour regarder Internet.

Le représentant de l'opérateur de téléphonie m'a regardé un peu comme un ovni et m'a répondu qu'il n'avait pas de formule qui dégrade l'accès.

Je ne demandais pas à payer moins cher, je demandais juste que l'accès à Internet soit retiré ou limité à une durée limitée. Cela n'était pas possible.

Typiquement, le législateur aurait gagné à se saisir d'une question comme celle-là, pour rendre obligatoire, par exemple, pour les opérateurs le fait de répondre à une demande de parents cherchant à limiter l'accès des écrans à de jeunes enfants.

Je pense qu'un moratoire et un débat public nous permettront de nous poser ces bonnes questions.

Ensuite laissons les scientifiques faire leur travail sur les études en termes d'impact sanitaire et environnemental.

Je partage assez le fait que nous ne sommes pas ici en capacité de le faire.

Il est certain, si jamais nous devions aboutir à la conclusion selon laquelle les antennes 5G seraient dangereuses, que nous ne disposerons d'aucun pouvoir, localement, pour nous opposer à la mise en place de ces antennes.

Je peux vous le dire parce que j'avais, à un moment donné, essayé de m'opposer à la mise en place

d'une antenne qui n'était pas positionnée au bon endroit.

Il s'agissait d'une antenne 3G à l'époque. L'arrêté avait été cassé parce que, tout simplement, le tribunal administratif avait considéré que cela ne relevait pas des compétences communales.

Cela signifie que nous sommes face à un débat de fond, dont il nous faut nous saisir, pour pouvoir alerter les uns et les autres sur les bonnes décisions à prendre sur cette question.

Je vais mettre aux voix le vœu.

☛ VOTE : LE VŒU EST ADOPTE, MOINS 6 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN, MME ZEHIA, MME CANELAS-DREZET ET M. LALMAS).

M. LADJICI. - La fonction « désactiver les données » est possible sur son téléphone. Le conseiller ne vous a pas donné la bonne réponse.

Par ailleurs, certains téléphones à clapet n'accèdent pas à Internet.

Même si vous désactiviez la donnée - à l'époque j'étais étudiant et commercial dans ce domaine - il suffisait que l'enfant aille chez un ami ou sur une borne pour se reconnecter.

Le sujet est difficile, je comprends votre inquiétude.

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie.

5 - COMMISSION SOLIDARITE ET DIGNITE

5.1 Approbation de la convention relative à la réalisation de projets extrascolaires à Victoria en Roumanie

M. JOLIVET. - Pour une bonne visibilité de cette convention, je vous propose un petit rappel historique.

Chevilly-Larue et Victoria sont jumelées depuis 1994 et deux associations sœurs sont nées de ce jumelage.

Ici, nous avons l'association « Amitiés Chevilly-Larue Victoria Roumanie » et là-bas, « Associata Victoria Chevilly-Larue » regroupant chacune des adhérents et adhérentes militants de ce jumelage.

Plusieurs actions solidaires ont été menées toutes ces années, et depuis 2015, elles portent principalement sur des projets extrascolaires liés à des enjeux culturels et environnementaux.

Les actions précédentes sont mentionnées dans le rapport de présentation.

Pour l'année 2020, des jeunes ont proposé plusieurs projets. Ces projets sont soumis aux deux municipalités qui décident ensemble d'en soutenir un.

Il a été décidé d'accompagner le projet concernant un cercle de musique vocale et instrumentale.

Ce projet vise à donner aux adolescents du club des jeunes de Victoria, sous la supervision d'un enseignant qualifié, de découvrir et tester leurs capacités musicales.

La base du projet vocal et musical est de mettre en évidence le lien entre culture française et culture roumaine, en donnant l'opportunité d'apprendre des chansons françaises et roumaines et éventuellement internationales, nous leur laissons quelques libertés.

La réalisation de ce projet d'un montant de 3 000 € est confiée aux deux associations précédemment citées.

Pour rappel, nous parlons aujourd'hui de la convention, les 3 000 € ayant déjà été inscrits au budget primitif de la commune.

Le service des relations internationales est chargé de suivre la bonne exécution de l'opération.

Une précision finale : les élections municipales ont eu lieu le 27 septembre 2020 à Victoria. La nouvelle maire s'appelle Camelia Bentea. Avant son élection, elle était présidente du club des élèves de Victoria, bien connue donc des élus et du service des relations internationales.

Mme la MAIRE. - Vous adresserez, avec votre accord, les félicitations à la nouvelle maire de Victoria.

Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

5.2 Attribution d'une subvention exceptionnelle en solidarité avec les populations touchées par les explosions du 4 août 2020 à Beyrouth

M. JOLIVET. - Je vais vous présenter un bref rappel des conséquences de ce drame d'une violence inouïe.

Une terrifiante explosion dans le port de Beyrouth, de 2750 tonnes de nitrate d'ammonium, a causé la mort - dernier chiffre connu - de 192 personnes, de 9 disparus, a blessé environ 6 500 personnes et a détruit des milliers d'habitats, mettant à la rue des dizaines de milliers d'habitants.

Évidemment, la solidarité internationale s'est mise en place assez rapidement, surtout de la part d'organisations humanitaires, mais quelques jours plus tard, un violent incendie a détruit, au cœur de Beyrouth, un entrepôt de la Croix Rouge, réduisant en cendre des milliers de colis alimentaires destinés à des premières aides aux Beyrouthines et Beyrouthins

Je ne parle pas du souk de Beyrouth qui a connu, dans les mêmes jours aussi, un incendie destructeur. Nous avons donc une population sinistrée et une ville ravagée.

Comme souvent face à ces sinistres et catastrophes de grande ampleur, notre commune se joint à la solidarité envers les sinistrés en apportant sa participation sous forme d'une subvention exceptionnelle.

Nous vous proposons donc de voter une subvention exceptionnelle de 1 500 € à quatre organismes, pour une dépense totale de 6 000 €.

Trois organismes sont des partenaires habituels pour porter ces aides : le Secours Populaire, la Croix Rouge Française et le Secours Catholique.

Sur demande de Cités Unies France, nous proposons d'accorder une subvention à une quatrième organisation, l'ONG ACTED, pour un montant de 1 500 €.

Pour finir à propos d'ACTED, je voulais vous rappeler qu'elle est l'ONG dont sept jeunes membres ont été lâchement assassinés au Niger le 9 août, pratiquement à la même date. Cela nous permet aujourd'hui d'avoir une pensée pour eux.

Mme la MAIRE. - Absolument, c'est aussi pour cela que nous avons considéré qu'il était symboliquement important de les associer à cette subvention exceptionnelle.

Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Mme la MAIRE. - Je pense que nous aurons la capacité d'aller le plus rapidement possible dans l'exécution de cette dépense.

5.3 Vœu présenté par la majorité municipale en soutien aux soignants de l'hôpital public du Kremlin-Bicêtre et pour la dignité du soin pour tous.

M. ISSAHNANE. - Mesdames et Messieurs, il y a quelques jours, le docteur Maurice Raphael a démissionné avec fracas, dénonçant l'abandon de son service par sa direction, en termes de moyens principalement.

Il tirait la sonnette d'alarme depuis une dizaine d'années, alors que son service avait vu sa fréquentation exploser dans le même temps.

Les services d'urgence du Kremlin Bicêtre sont sectorisés sur le territoire, les Chevillais qui souhaitent aller vers des urgences publiques sont acheminés vers cet hôpital.

Nous voulions marquer notre solidarité, notamment dans le cadre de cette pandémie de Covid-19. Nous notons la lente destruction de ces services publics, qui faisaient la fierté de la France dans les années quatre-vingt-dix, jusqu'à attirer les louanges de Mme Hillary Clinton vantant notre système de santé à l'époque. Je pense que si elle revenait, elle changerait d'avis en deux secondes.

Nous dénonçons les suppressions de lits d'hôpitaux, les suppressions de poste, etc.

La municipalité demande, dans son article un, à l'AP-HP, l'affectation de moyens adaptés aux besoins des personnels médicaux et des lits supplémentaires à l'hôpital du Kremlin Bicêtre, pour permettre à chacun d'être soigné dans des conditions de dignité.

Elle demande aussi, au Ministre de la santé, la revalorisation des salaires et l'amélioration des conditions de travail des soignants, au-delà des simples primes proposées.

Nous demandons ensuite au Premier ministre l'abrogation d'un décret, publié il y a peu de temps, qui facilite la suppression d'emploi dans la Fonction publique hospitalière. Il s'agissait d'un beau cadeau après la pandémie.

Nous sollicitons la mise en place d'un recrutement de personnels statutaires à la hauteur des besoins, pour assurer pleinement les missions de soins de l'hôpital public.

Je salue aussi l'apport décisif, dans ces hôpitaux, notamment dans les urgences, de cette immigration que l'on pourfend en ce moment et qui maintient ce service public hospitalier dans les urgences, où des médecins étrangers officient dans des conditions de travail très difficiles.

Dernière couleuvre à avaler : nous entendons que le Gouvernement à l'intention de faire payer, à partir de 2021, un forfait payant à chaque passage aux urgences.

Cela devient comme aux États-Unis.

Quand vous aurez un bobo, si jamais il n'y a pas d'hospitalisation ensuite, vous payerez un forfait fixe.

Mme CANELAS-DREZET. - Je voulais compléter ces informations par les éléments suivants.

Les infirmières, depuis quelque temps, ne sont plus du tout recrutées statutairement, mais bien de manière contractuelle, ce qui pose un problème.

Elles sont en nombre insuffisant dans les services et, depuis deux jours maintenant, le service de réanimation néo nat du Kremlin Bicêtre est en grève, puisque 50 % des effectifs sont absents pour des raisons X ou Y.

Ce service est transformé en réanimation Covid-19 depuis plus de trois mois, les infirmières, habituées à travailler avec des nouveau-nés, ont dû s'adapter à l'adulte. Leur remerciement aujourd'hui est constitué de ce fameux décret et des conditions de travail qui ne s'améliorent pas.

Mme la MAIRE. - Avez-vous d'autres interventions ?

(Aucune.)

Je pense que les personnels hospitaliers ont, plus que jamais, besoin, que les uns et les autres, dans nos individualités, nous affirmions notre soutien, mais que les institutions marquent leur soutien et affirment, avec des arguments étayés, la nécessité absolue de dégager des moyens supplémentaires.

Je pense que, dans la période qu'ils traversent, ce sera un réconfort pour eux. Je souhaite que les demandes soient entendues par le Gouvernement car vraiment, ce ne sera pas du luxe.

☛ **VOTE : LE VŒU EST APPROUVE A L'UNANIMITE.**

Merci à vous.

Mme la MAIRE. - Nous avons atteint la fin de notre ordre du jour.

Avez-vous des questions diverses ?

QUESTIONS DIVERSES

M. LADJICI. - Chers collègues, comme nous inaugurons un nouveau format de Conseil avec cette vidéo retransmission, un citoyen me pose une question aujourd'hui liée à l'augmentation de charges dans certains logements sociaux.

Je pense que vous avez dû recevoir un courrier de sa part, il demande quels sont les moyens de la municipalité et quelles sont les capacités d'action pour encadrer ces hausses.

Je ne peux pas étayer cela dans le détail.

Vous avez peut-être une information sur une démarche en cours sur ce sujet pour rassurer ce citoyen qui nous regarde ?

Mme la MAIRE. - Il y a un danger à être en ligne directe avec les questions posées par les concitoyens, dans le cadre de la retransmission de notre séance.

Dans la mesure où vous n'êtes pas en capacité vous-même de saisir le sens de la question posée et je ne vous le reproche pas, car j'imagine bien que c'est une question précise posée par quelqu'un qui parle en connaissance de cause, il est donc difficile de comprendre le sujet dont vous parlez.

Je ne sais pas quel est le bailleur, je pense qu'il ne serait pas souhaitable que l'on transforme notre séance de Conseil municipal en réunion publique ou, par contact interposé, via les réseaux sociaux, les citoyens utilisent le Conseil municipal pour avoir les réponses à leurs questions.

Je voudrais donc délivrer ici un message à l'attention de nos auditeurs.

N'hésitez pas à écrire aux conseillers municipaux de votre choix, pour qu'ils nous relaient les questions. Nous imaginerons, ensuite, la façon dont nous y répondrons.

Nous avons de nouvelles questions avec ces retransmissions. Je ne voudrais pas que nous ayons un schéma de questions et réponses qui ressemblerait au contenu d'une réunion publique.

Le rôle du Conseil municipal n'est pas celui-là.

Sur la question précise soulevée, je ne sais pas de quel bailleur il s'agit.

M. LADJICI. - Ce sont les 3F.

Comme il s'agit d'une première, je tenais à rassurer ce citoyen en lui disant que la question serait prise en compte.

Le citoyen aurait écrit à la municipalité, je vous donnerai ses coordonnées pour qu'une réponse précise lui soit apportée.

Mme la MAIRE. - C'est plus prudent.

Y a-t-il d'autres questions diverses ?

Mme CANELAS-DREZET. - Dans le cadre de cette crise qui commence à durer, les parents Chevillais - comme dans d'autres villes - éprouvent le besoin de s'organiser, notamment lors de la prise en charge de leurs enfants par l'école ou par tout ce qui est périscolaire.

Aujourd'hui, l'organisation de rentrée différée des enfants, dans les classes et dans l'école, impose aux parents de s'adapter en termes d'horaires.

Certains parents quittent l'école à 9 heures passées, pour embaucher chez leurs employeurs, à des horaires, du coup, décalés.

Certains sont dans l'obligation de placer leurs enfants en garderie le matin, là où, habituellement, ils ne le faisaient pas.

Cela génère un surcoût et une adaptation supplémentaire. Dans la mesure où aujourd'hui, un certain nombre d'aides ont été votées à divers organismes, est-il envisageable que la mairie accorde une aide à ces parents, qui ont une contrainte financière supplémentaire grevant leur salaire ?

Mme la MAIRE. - J'imagine que vous parlez d'une aide supplémentaire par rapport à l'aide que nous avons votée, de manière plus générale, pour toutes les familles des quotients 1 à 3 et 4.

Mme CANELAS-DREZET. - Tout à fait.

Mme la MAIRE. - Nous entrons dans une période où il va nous falloir être très vigilants sur toutes ces situations.

Il ne faut pas hésiter à nous faire remonter les cas que vous rencontrez les uns et les autres.

Nous risquons d'avoir des sujets comme cela assez diversifiés.

Je ne ferme aucune porte pour l'instant. Je ne réponds pas « oui » à tout, car ce ne serait pas raisonnable, il faut que nous prenions la mesure du volume que cela représente, en termes de personnes et de volume financier.

Il faudra être très attentif à toutes ces nouvelles dépenses pour les familles, je crains que cela en plonge beaucoup dans de grandes difficultés.

Mme FRANÇOIS. - Je rejoins cette inquiétude, des parents me demandent en effet des précisions, mais je ne comprends pas la situation évoquée. Dans les écoles actuellement, à Chevilly-Larue, les parents déposent leurs enfants forcément plus tard que pour la garderie du matin, ou vers 8 h 20.

Il n'existe pas de surcoût de garderie. Je souhaiterais d'autres précisions.

Mme CANELAS-DREZET. - Certains parents ne sont pas en mesure d'attendre 9 heures pour déposer leurs enfants et se retrouvent dans l'obligation de les inscrire à la garderie du matin. Cela génère un surcoût supplémentaire.

Mme FRANÇOIS. - Je suis entièrement d'accord avec ce problème qui est remonté dans les écoles.

Le problème est qu'il n'existe pas de garderie du matin, forcément prolongée, jusqu'à 8 h 20.

Le sujet revient à l'Éducation nationale en ce moment : ces horaires adaptés et échelonnés sont-ils toujours utiles pour les enfants et pour le Covid, et aussi plus largement et au niveau national, pour des parents qui ne pourraient pas se permettre d'aller travailler après ces horaires ?

Mme la MAIRE. - Vous évoquez deux sujets qui ne sont pas tout à fait les mêmes :

- le regard de l'enseignante - par ailleurs, dans la vie professionnelle, tu es enseignante, Marie
- qui regarde cela sous l'angle de l'horaire échelonné de rentrée, qui ne rend pas la vie simple

ni aux parents ni aux enseignants ;

- celui de la professionnelle qui mesure le fait que, du coup, certains patrons modifient les horaires d'entrée, pas forcément en lien avec l'école, mais suite à une réorganisation liée à des contraintes de fonctionnement. Du coup, des parents doivent être en situation d'utiliser la garderie du matin là où d'habitude la question ne se posait pas.

Ces deux questions sont, toutes deux, légitimes.

M. MAILLER. - Je voulais rappeler que nous avons eu à débattre en juin ou juillet d'un vœu pour s'opposer à des fermetures de classe. Sur une situation, nous avons eu gain de cause.

Dans certaines écoles, nous nous retrouvons avec des classes un peu surchargées, or il existe des contraintes sanitaires, des conditions de travail dégradées pour les enseignants, etc.

De plus, les enseignants sont censés organiser des flux pour que les personnes ne se croisent pas, cela constitue un vrai casse-tête.

L'Éducation nationale n'a rien fait pour aider ces situations.

J'espère que les enseignants, les directeurs d'école et les personnels municipaux vont réussir à faire des miracles pour régler ces situations, mais il faut bien avouer que l'Éducation nationale, en faisant le choix d'avoir des classes surchargées, ne permet pas de résoudre les difficultés.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il d'autres questions diverses ?

(Aucune.)

Je propose que nous clôturons notre séance du Conseil municipal. Je voudrais remercier chacune et chacun, parce que je pense que nous avons eu des échanges de bonne tenue - mais cela est habituel - mais surtout, dans le respect et l'écoute de chacun.

J'espère avoir offert la possibilité, pour nos auditeurs, de suivre la totalité des échanges et des débats. Je remercie tous ceux qui nous ont écoutés, du début à la fin, ou pour certaines séquences, et je remercie tous ceux qui ont cherché par leurs conseils à régler mes problèmes d'accès à l'écran pour mes enfants. Visiblement, des personnes ont des solutions sur les applications, je vais donc les regarder de plus près.

Merci à tous.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée, la séance est clôturée pour ce soir.

(La séance est levée à 21 h 35.)